

Élites gabonaises au pouvoir : entre régime pluraliste et autoritaire (1960-1967)

Olive Pulchérie ITOUMBA
Attachée de recherche,
IRSH-CENAREST (Gabon)
olivercherie@yahoo.fr

Introduction

D'après le dictionnaire le mot «élite» vient de l'ancien participe passé de «*elire*», ce qui désigne un petit groupe considéré comme ce qu'il y a de meilleur, de plus distingué (*Le Petit Larousse*, 2005, p.402). Selon une approche gabonaise est considérée comme l'élite

toute personne scolarisée, sortie d'une université ou d'une grande école, notamment de facture occidentale, et disposant d'un diplôme de haut niveau (universitaire, médecin, ingénieur, avocat, etc.). Par conséquent préparé à occuper un statut élevé dans la société. En principe, il pourrait, entre autres, devenir une élite ou un dirigeant politique (W. A. Ndombet, 2009, p. 148).

Les travaux d'Axel Augé, portant sur les élites au Gabon, amènent à distinguer la classe politique de la classe dirigeante, en expliquant que :

Cette dernière comprend les diverses instances dirigeantes qu'elles soient politiques, économiques, sociales, religieuses, intellectuelles, technologiques, militaires ou bureaucratiques. La classe politique, quant à elle, se donne à voir comme une sous-partie de la classe dirigeante. Elle s'occupe de l'exercice du pouvoir législatif, exécutif ou judiciaire. La classe dirigeante se compose de l'ensemble des minorités des divers secteurs de l'activité sociale (A. E. Augé, 2005, p. 14).

Tout bien considéré, les élites constituent la classe sociale la plus aisée et instruite de la société, elles détiennent l'ensemble des pouvoirs pour gouverner et diriger un pays. Cette perception intègre parfaitement les propos de Gilles Blanchet (cité par Fabrice Nfoule Mba, 2011, p. 20) : «Les élites formées par le colonisateur sont les plus aptes à faire sortir leur pays du sous-développement en assumant son héritage et en prenant son relais parce qu'il semble qu'elles ont été préparées à la succession». Au sortir de la décolonisation, un petit groupe d'autochtones, jusqu'ici cantonné à des rôles de subalternes, voire de simples exécutants, se retrouve propulsé au rang de cadres de direction et de conception¹. Il s'agit pour eux de prendre en main les rênes du pays afin d'en assurer le développement. Mais très vite la quête de cet objectif honorable est écartée, au détriment d'un désir obsessionnel pour le pouvoir. Pour cette nouvelle élite dirigeante, l'intérêt personnel demeure plus important que l'intérêt général. Aussi s'emploie-t-elle largement à poursuivre l'ancien système de domination exercé par le colonisateur. Cette élite au pouvoir,

expose le pays à des séries de crises qui paralysent le bon fonctionnement des structures étatiques, et entravent de ce fait le devenir des populations. Du reste, la question est de savoir qui constitue véritablement cette élite dirigeante au pouvoir et comment s'emploie-t-elle à gouverner le Gabon? Au regard d'une nouvelle élite dirigeante, instituée dès la période de l'indépendance, afin de prendre la relève dans la continuité de la gestion du jeune État, force est de constater qu'elle s'attelle plus précisément à une recherche effrénée du pouvoir, des postes prestigieux, aux dépens de l'intérêt général. Il s'agit de mettre en évidence les différentes élites dirigeantes gabonaises au pouvoir depuis 1960 et leur impact dans la gouvernance du Gabon.

1. Élites dirigeantes au pouvoir et régime pluraliste (1960 à 1963)

L'élite dirigeante qui détient le pouvoir dès 1960 est composée essentiellement d'acteurs politiques locaux, qui évoluent dans un régime politique pluraliste. En effet, les différentes mesures mises en place par la France, à l'instar de la Constitution de 1946² et la loi-cadre de juin 1956³, ont contribué à une éclosion du paysage politique gabonais. Ce nouveau contexte permet une intensification de la vie politique, avec des personnalités et des formations politiques bien identifiées. Il s'agit entre autres de l'Union Démocratique et Sociale Gabonaise (UDSG) avec comme chef de file Jean-Hilaire Aubame et le Bloc Démocratique Gabonais (BDG) avec comme leaders Léon Mba Minko et Paul-Marie Indjendjet Gondjout. Ce sont eux qui vont rythmer la scène politique et influencer sur les grandes orientations de la destinée du Gabon et de ses populations. Toutefois, juste quelques mois après son indépendance, le Gabon doit faire face à une grave crise le 16 novembre 1960, entre l'Exécutif et le Parlement, dans le choix du régime politique à instaurer. Au cœur de ce conflit s'opposent Léon Mba, devenu Premier ministre depuis février 1959, et Gondjout, alors président du Parlement. Si ce dernier est favorable à un régime de type parlementaire, le premier, lui consent à un régime de type présidentiel pour le Gabon. Afin d'imposer sa vision politique, Léon Mba remanie le gouvernement le 9 novembre sans l'avis des parlementaires. Ceux-ci ne parviennent pas à faire passer une motion de censure, de façon à déjouer les manœuvres de Léon Mba. Car, contre toute attente, il proclame l'état d'alerte à Libreville pour une durée de six mois (N. Métégué N'Nah, 2006, p.166). Des arrestations sont effectuées à l'encontre de Gondjout et de ses alliés, les excluant ainsi de la sphère politique et dirigeante. Afin de poursuivre ses desseins, Léon Mba se rapproche de son rival de toujours, Jean-Hilaire Aubame, pour former un mariage de raison (T. Auracher, 2001, p. 45). Ce partenariat débouche sur la présentation d'une liste unique aux élections du 12 février 1961, et se parachève par un gouvernement

1. Cf. Archives Nationales du Gabon-Fonds de l'Assemblée Nationale du Gabon - Deuxième session ordinaire 1960. Session budgétaire. Séance inaugurale du 11 octobre 1960, «L'Africanisation de la Fonction Publique» p.3.

2. *Journal officiel de la République Française (JORF)*, 28 octobre 1946. p.9166-9175.

3. *Journal officiel de la République Française (JORF)*, 24 juin 1956, p.5782.

d'Union nationale. Ainsi les ambitions de Léon Mba le conduisent à la tête de l'État Gabonais en qualité de Président de la République, et l'opposant Aubame est affecté aux Affaires étrangères. De plus, comme souhaité par Léon Mba, une nouvelle constitution de type présidentiel est adoptée le 21 février 1961, lui octroyant plus de pouvoirs. Par ailleurs, cette Union nationale ne résiste que pendant deux ans étant entendu que le 19 février 1963, Léon Mba procède à un remaniement ministériel, pour réaliser son projet d'instituer un parti unique. Il se défait donc de quelques ministres de l'opposition en leur attribuant des postes honorifiques, à l'exemple de Jean-Hilaire Aubame qui est gratifié du poste de président de la Cour suprême. Les différentes mesures prises par Léon Mba occasionnent un climat de mécontentement au sein de la société et s'ensuit alors un coup d'État militaire dans la nuit du 17 au 18 février 1964 (M. Nsolé Bitéghé, 1990), tout juste quatre ans après l'indépendance du jeune État. Cette crise politique a de lourdes conséquences pour le peuple gabonais.

2. Élités dirigeantes au pouvoir et régime autoritaire (1964-1967)

Léon Mba est rétabli au pouvoir le 20 février 1964 grâce au soutien de l'ex-puissance coloniale la France. Il résulte de ce fait un climat de terreur pour le peuple gabonais (T. Auracher, *op. cit.*, p. 48), car Léon Mba est sans pitié pour ceux qui sont suspectés dans le coup d'État, et il se livre à une chasse aux sorcières même dans l'administration (N. T. Ngolo Diramba, 2012, p.146). Des sanctions sont prononcées dès le 9 septembre 1964, allant des travaux forcés à de la prison ferme (de dix ans à une vingtaine d'années), d'interdiction de séjour sur le territoire national, d'inéligibilité pour tous les auteurs du putsch. À l'exemple de Jean-Hilaire Aubame, qui est frappé par dix ans d'incarcération et dix ans d'interdiction de résider dans le pays, signant ainsi l'arrêt de sa carrière politique (N. Métégué N'Nah, *op. cit.*, p.180). Cependant, seuls les militaires écotent des peines les plus lourdes. Soulignons que ce coup d'État est orchestré par les lieutenants Jean Essono et Jacques Mombo et des sous-lieutenants Daniel Mbene et Daniel Ondo-Edou (N. Métégué N'Nah, *op.cit.*, p.174) en 1964, et est largement soutenu par une grande frange de la population. Eu égard, non seulement des manœuvres de Léon Mba pour rester le maître absolu du paysage politique, mais aussi de la combinaison d'autres facteurs tout aussi importants. Il s'agit des «inégalités sociales, économiques et professionnelles, le favoritisme, le népotisme et la corruption» (N. T. Ngolo Diramba, *op. cit.*, p.145). Par ailleurs, la fin de la présidence de Léon Mba demeure marquée par un régime de terreur, se traduisant par une forte répression dans toutes les couches sociales du pays. En effet, la norme devient de rejoindre les rangs du BDG de Léon Mba au risque d'en pâtir, notamment pour le personnel politique. Et les élections législatives du 12 avril 1964 l'attestent vivement, dès lors

qu'il est interdit aux membres putschistes du gouvernement provisoire de se porter candidat ((N.T. Ngolo Diramba., *op. cit.*, p.148). Par conséquent, sans réelle surprise le BDG sort victorieux de cette consultation face une opposition très affaiblie et désormais dans la tourmente. Néanmoins diminué par la maladie, Léon Mba décède le 28 novembre 1967 à Paris, en ayant au préalable transmis la direction du pays à son successeur Albert-Bernard Bongo. Une nouvelle donne se présente pour le Gabon et son peuple, mais cela sans grand changement. Le nouveau venu poursuit la politique initiée par son prédécesseur, non sans mettre un terme définitif au régime pluralisme, en créant un parti unique : le Parti Démocratique Gabonais.

Conclusion

En accédant à l'indépendance en 1960, le jeune État Gabonais évolue dans un cadre où les acteurs et les mouvements politiques sont bien affirmés, et savent se confronter lors des scrutins électoraux. Toujours est-il qu'en remplaçant les cadres occidentaux aux postes de direction et dans la gouvernance du pays, la petite élite locale gabonaise est déjà sujette à de multiples antagonismes. En effet, la quête effrénée du pouvoir constitue l'une des causes majeures de l'instabilité et du dysfonctionnement des organes étatiques. En occultant l'intérêt général, les élites gabonaises au pouvoir se sont détournées du noble objectif de développer le pays et un meilleur devenir pour les populations. Et le coup d'État de 1964 témoigne du malaise profond qui existe au sein de la société gabonaise. Le régime pluraliste pourtant hérité de l'époque coloniale a rapidement laissé la place à un régime autoritaire, juste quelques années après l'indépendance. Et les années qui suivent ne changent guère la situation de ce petit pays et de ses populations puisque le successeur de Léon Mba impose finalement un parti unique au Gabon.

Sources écrites

Archives Nationales du Gabon-Fonds de l'Assemblée Nationale du Gabon - Deuxième session ordinaire 1960. Session budgétaire. Séance inaugurale du 11 octobre 1960, «L'africanisation de la Fonction Publique».

Journal officiel de la République Française (JORF), 28 octobre 1946. p.9166-9175.

Journal officiel de la République Française (JORF), 24 juin 1956, p.5782.

Dictionnaire, Le Petit Larousse illustré 2005.

Références bibliographiques

Augé Axel Éric, 2005, *Le recrutement des élites politiques en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, Études africaines.

Auracher Tim, 2001, *Le Gabon, une démocratie bloquée? Reculs et avancées d'une décennie de lutte*, Paris, L'Harmattan.

Métégué N'Nah Nicolas, 2006, *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan.

Ndombet Wilson-André, 2009, NDOMBET Wilson André, 2009, *La transmission de l'État colonial au Gabon. Institutions, élites et crises (1946-1966)*, Paris, Karthala.

Nfoule M'ba Fabrice, 2011, *La haute fonction publique au Gabon. Les logiques de sélection d'une élite de 1956 à 1991*, Paris, L'Harmattan.

Ngolo Diramba Nadège, 2012, «Les violences politiques au Gabon (1960-1994)», *Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie (HISTARC)*, n° 1, 2012. p. 141-159.

Nsolé Bitéghé Moïse, 1990, *Échec aux militaires au Gabon en 1964*, Éditions Chaka, Collection Afrique contemporaine, Paris.